

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 17 mars 2021.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Étienne Prévost
Siège #3 - Marcel Bégin
Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée, assistent également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

17-03-21

1.1 - RÉSOLUTION- RENCONTRE EN VISIO-CONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance soit publique, celle-ci doit être publiciser dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la **RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

ADOPTÉE

18-03-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 17 mars 2021 tel que modifié.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - RÉOLUTION- RENCONTRE EN VISIO-CONFÉRENCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 FÉVRIER 2021

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE MARS 2021

4.1 - BUDGET - FACTURES

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - FRAIS DE CASCADE - SAINTE-JUSTINE

5.2 - COMMUNICATION ST-CYPRIEN - RÉPÉTEUR

5.3 - CAMION 606 P

6 - CORRESPONDANCE

7 - VARIA

7.1 - SORTIES DU MOIS

7.2 - CAMION 207

7.3 - POSSIBILITÉ DE CONFLIT D'INTÉRÊTS - POMPIER / MEMBRE DU CONSEIL

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

19-03-21

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 FÉVRIER 2021

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 17 février 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

20-03-21

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE MARS 2021

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés pour le mois de mars 2021 en date du 10 mars 2021 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de 28,215.15 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no.03-2021. Le total des comptes pour mars 2021 s'élève à 28,215.15 \$

ADOPTÉE

4.1 - BUDGET - FACTURES

Suivi du budget, explication des factures

5 - AFFAIRES COURANTES

21-03-21

5.1 - FRAIS DE CASCADE - SAINTE-JUSTINE

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise le remboursement de frais de cascade à la municipalité de Sainte-Justine (257\$) pour l'année 2020;

QUE soit proposé une entente de fonctionnement pour la répartition des coûts pour les prochaines années afin de respecter l'entente établie avant la création de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins qui permettait d'exempter la municipalité de Sainte-Justine de payer les frais d'utilisation du cascade.

*L'entente initiale stipulait qu'étant donné que la municipalité de Sainte-Justine fournit gratuitement un emplacement adéquat pour l'équipement qui sert à 8 municipalités, aucun frais ne leur seraient chargés pour le remplissage de leurs bonbonnes. Depuis la création de la régie, la municipalité se retrouve à payer ces frais puisque les factures sont payées dans le budget général de la régie, provenant des quotes-parts des municipalités.

22-03-21

5.2 - COMMUNICATION ST-CYPRIEN - RÉPÉTEUR

CONSIDÉRANT QU'UN répéteur a été installé dans le clocher de l'église de Saint-Cyprien en guise de test et que ce test est concluant pour l'amélioration du signal radio;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à ces résultats, le directeur de la régie juge que cet équipement est pertinent et nécessaire au bon fonctionnement des communications d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur endroit pour installer le répéteur est dans le clocher de l'église de Saint-Cyprien;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M.ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise l'acquisition et l'installation de l'équipement suivant: Répéteur pour le signal radio dans le clocher de l'église de la municipalité de Saint-Cyprien;

QUE le montant maximal accordé pour l'acquisition du répéteur est de 3,500.00\$ avant taxes;

QU'une entente officielle soit établie entre la Régie des incendies des incendies du secteur Est des Etchemins et la Paroisse Sainte-Kateri Tekakwitha pour les modalités concernant l'installation du répéteur dans le clocher de l'église de la municipalité de Saint-Cyprien.

ADOPTÉE

5.3 - CAMION 606 P

Le montage se poursuit. Tout est dans les délais pour le moment

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - SORTIES DU MOIS

point d'information - présentation des sorties du mois dernier

7.2 - CAMION 207

Bris dans le réservoir du camion autopompe de Saint-Cyprien. Le réservoir a fendu et l'eau se déverse. Il doit être changé dans les plus brefs délais puisqu'il n'est pas utilisable pour le moment. Le coût de la réparation est de 19,100.00 \$

Suite à une discussion avec la responsable des assurances, cette réparation peut être réclamée aux assurances. Le déductible à payer est de 2,500 \$.

Le conseil de la régie demande de vérifier si le contrat d'assurances inclus un avenant qui permet le remboursement des frais de location en attendant la réparation du camion brisé.

7.3 - POSSIBILITÉ DE CONFLIT D'INTÉRÊTS - POMPIER / MEMBRE DU CONSEIL

Dans un dossier concernant les pompiers, 2 membres du présent conseil doivent se retirer pour cause de conflit d'intérêt. Dans ce cas, il reste 2 membres votants. La présidente devra alors trancher.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

23-03-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20h01.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier